

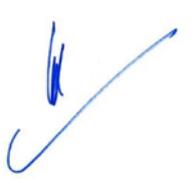
	Fiche de Données de Sécurité	FDS 120F60SX4 FR V 2018 -4
	ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT	Page 1 sur 5

INDICE	COMMENTAIRE	DATE
1.0	CREATION	07/2011
1.1	CORRECTION	07/2011
2.0	MISE A JOUR	07/2014
3.0	MISE A JOUR	06/2015
3.1	MISE A JOUR	11/2015
3.2	MISE A JOUR	06/2017
4.0	MISE A JOUR	11/2018

FDS valable pour les références suivantes :

REFERENCE :	DESIGNATION :
120F60SX4	FONTAINES DE FÊTE 120 mm GRAND MODÈLE (BOITE VRAC DE 120 PIECES)

Avertissement au lecteur :
<p>En application de l'article 3.37 du règlement (CE) REACH N°1907/2006 du 18/12/2006 révisé (indice de révision M1 à M11 et C1 à C5) le seul scénario d'exposition des artifices de divertissement objet de la présente FDS est celui décrit dans son mode d'emploi.</p> <p><u>Ces informations de sécurité ne sont en aucun cas des consignes pour la mise en œuvre de l'artifice de divertissement : sur ce point se référer au mode d'emploi et à la réglementation spécifique applicable.</u></p> <p><u>La présente version ANNULE ET REMPLACE toutes les versions antérieures : il appartient au destinataire de la présente fiche de détruire les versions antérieures.</u></p>

Rédigée par :	Approuvée par :
<p>Fonction : Directeur du développement et du marketing et Président du Directoire</p> <p>Nom : CHEVALLET Bruno</p> <p>Date : 15/11/2018</p> <p>Visa :</p> 	<p>Fonction : Directeur du développement et du marketing et Président du Directoire</p> <p>Nom : CHEVALLET Bruno</p> <p>Date : 15/11/2018</p> <p>Visa :</p> 

1 Identification du produit et de la société		
1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT	ARTIFICE DE DIVERTISSEMENT : FONTAINES DE FÊTE 120 mm GRAND MODÈLE (BOITE VRAC DE 120 PIECES) – REFERENCE 120F60SX4
1.2	UTILISATION PERTINENTE ET UTILISATION DECONSEILLEE	LA SEULE UTILISATION PERTINENTE EST CELLE QUI CONSISTE A UTILISER L'ARTIFICE DE DIVERTISSEMENT CONFORMEMENT A SA DESTINATION. TOUTE AUTRE UTILISATION EST STRICTEMENT INTERDITE ET DECONSEILLEE.
1.3	FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE	ARDI SA 31/33 AVENUE DES CHAMPS ÉLYSEES - 75008 PARIS TEL : 01 58 56 39 39 – FAX : 01 58 56 39 38
1.4	NUMERO D'APPEL D'URGENCE	URGENCE MEDICALE : 15 ET CENTRE ANTIPOISON (PARIS) : 01 40 05 48 48
2 Identification des dangers		
2.1	CLASSIFICATION DU MELANGE	EXPLOSIBLE, DIVISION 1.4S – H204 TOXICITE AIGUE, CATEGORIE 4 – H332 TOXICITE AIGUE, CATEGORIE 4 – H302 CORROSION / IRRITATION CUTANEE, CATEGORIE 2 – H315 LESION OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE, CATEGORIE 2 – H319
2.2	ELEMENTS D'ETIQUETAGE	<p>CERTIFICAT CE N° 1170-F1-01434 (Cf. DECRET N° 2010-455)</p> <p>ÉTIQUETAGE CLP EN APPLICATION DE L'ARTICLE 23 DU REGLEMENT CE N°1272/2008 – CLP, LE MELANGE CONTENU DANS UN OBJET FERME (ARTICLE PYROTECHNIQUE) EST ETIQUETE :</p> <p>PICTOGRAMME :</p> <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p>MENTION D'AVERTISSEMENT : ATTENTION</p> <p>MENTION DE DANGER : H204 : Danger d'incendie ou de projection.</p> <p>CONSEILS DE PRUDENCE : P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>INTERVENTION : P374 : Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.</p> </div> </div>
2.3	AUTRES DANGERS	



3 Information sur les composants entrants dans la fabrication de l'article					
3.1	SUBSTANCES	NON APPLICABLE			
	MELANGES	COMPOSITIONS PYROTECHNIQUES (OXYDOREDUCTION) CONTENUES DANS UN CORPS D'OBJET EN CARTON.			
	SUBSTANCE DU MELANGE	CONCENTRATION (% EN POIDS)	N° CAS N°EINECS N°INDEX	PHRASE R/S CLASSIFICATION CLP	
3.2	NITRATE DE BARYUM BARIUM NITRATE	VARIABLE (IL S'AGIT D'UN DOCUMENT APPLICABLE A TOUTE NOTRE GAMME D'ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT)	10022-31-8 233-020-5 056-002-00-7	R2, S4, S14, S15, S16, S17, S18, S33, S41, S47, S49, S59, S60, S1/2, S7/8 ACUTE TOX. 4 – H332 ACUTE TOX. 4 – H302	
	NITRATE DE POTASSIUM POTASSIUM NITRATE		7757-79-1 231-818-8 ---		Ox. Sol. 2 – H272 SKIN IRRIT. 2 – H315 EYE IRRIT. 2 – H319 STOT SE 3 – H335
	SOUFRE SULFUR		7704-34-9 215-181-3 ---		SKIN IRRIT. 2 – H315
4 Premiers secours					
4.1	DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS AU CONTACT DE L'ARTIFICE.	APRES INHALATION	SANS EFFETS PARTICULIERS HORS FONCTIONNEMENT / SI FUMÉES DE FONCTIONNEMENT : SOUSTRAIRE A L'EXPOSITION. EN CAS DE DIFFICULTES A RESPIRER : DONNER DE L'OXYGENE. UN EXAMEN MEDICAL EN URGENCE EST REQUIS.		
		APRES CONTACT AVEC LES YEUX	EN CAS DE LÉSIONS : RINCER ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU. UN EXAMEN MEDICAL EN URGENCE EST REQUIS.		
		APRES INGESTION	SI LE SUJET EST CONSCIENT : ESSAYER DE LE FAIRE VOMIR. UN EXAMEN MEDICAL EN URGENCE EST REQUIS.		
		APRES CONTACT AVEC LA PEAU	SANS EFFETS PARTICULIERS HORS FONCTIONNEMENT / BRULURES EN FONCTIONNEMENT. EN CAS DE LÉSIONS : RINCER ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU. UN EXAMEN MEDICAL EN URGENCE EST REQUIS.		
4.2	PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES.	PAS D'INFORMATION DISPONIBLE.			
4.3	SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES.	PAS D'INFORMATION DISPONIBLE.			
5 Mesure de lutte contre l'incendie					
5.1	MOYENS D'EXTINCTION.	UNE FOIS LE PRODUIT ALLUME IL EST DIFFICILE A ETEINDRE AVANT SON FONCTIONNEMENT TOTAL (ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT). POUR FEU SECONDAIRE UTILISER DE L'EAU, DU SABLE OU DES POUDRES SECHES.			
5.2	DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DU MELANGE.				
5.3	CONSEIL AUX POMPIERS	VETEMENTS IGNIFUGES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE, ECRAN FACIAL. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET CE MEME EN PLEIN AIR.			



6 Mesure en cas de dispersion accidentelle		
6.1	PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCES	PORTER DES VETEMENTS EN COTON OU IGNIFUGES. PORTER UN EQUIPEMENT DE PROTECTION RESPIRATOIRE. EVITER DE GENERER DES POUSSIERS. ELOIGNER LES PERSONNES VERS DES ZONES DE SECURITES ET A AU MOINS 50 M DES PRODUITS. COLLECTER AVEC UN OUTIL NE PROVOQUANT PAS DE FLAMME NUES OU D'ETINCELLES
6.2	PROTECTION ENVIRONNEMENTALES	EMPECHER LES RESIDUS DE PENETRER DANS LES EGOUTS OU LES COURS D'EAU. NE PAS DEVERSER DANS UNE SOURCE D'EAU. AVISER LES AUTORITES SI LES PRODUITS SE SONT DEVERSE DANS UN COURS D'EAU. RETENIR LES EAUX ET AGENTS D'EXTINCTIONS ET LES ELIMINER SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.
6.3	METHODE DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE	UTILISER DES GANTS ET DES LUNETTES DE PROTECTION. RECONDITIONNER DANS DES COLIS ADMIS AU TRANSPORT POUR LE TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSE DE LA CLASSE 1 CONFORMEMENT A L'ADR.
6.4	REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS	
7 Manipulation et stockage		
7.1	PRECAUTIONS DE MANIPULATION	NE PAS FUMER, NE PAS PORTER D'OUTILS GENERATEURS DE FLAMMES, D'ETINCELLES OU DE CHALEUR. FAVORISER LES MANIPULATIONS MANUELLES. SI DES APPAREILS DE MANUTENTIONS DOIVENT ETRE UTILISES, PRIVILEGIER LES APPAREILS AVEC UN INDICE DE PROTECTION ELECTRIQUE AU MOINS EGAL A IP54.
7.2	CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR	STOCKER DANS UN ENVIRONNEMENT FRAIS ET AEREE ELOIGNE DES FLAMMES NUES ET DES ETINCELLES ET DES MATIERES ET PRODUITS INCOMPATIBLES. BANNIR TOUTE LES SOURCES D'IGNITIONS DU LOCAL DE STOCKAGE. P401 : STOCKER CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION NATIONALE (CF. §15.1).
7.3	UTILISATION FINALE PARTICULIERE	ARTIFICE DE DIVERTISSEMENT - ARTIFICE D'INTERIEUR
8 Protection individuelle / contrôles de l'exposition		
8.1	PARAMETRES DE CONTROLE	NON APPLICABLE (HORS FONCTIONNEMENT / MISE EN ŒUVRE QUI NE SONT PAS L'OBJET DE LA PRESENTE FDS)
8.2	CONTROLES DE L'EXPOSITION (EPI, YEUX ET VISAGE, PEAU ET MAINS, RESPIRATOIRE, THERMIQUE, ENVIRONNEMENT)	NON APPLICABLE (HORS FONCTIONNEMENT / MISE EN ŒUVRE QUI NE SONT PAS L'OBJET DE LA PRESENTE FDS)
9 Propriété physiques et chimiques		
9.1	INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES	TUBE EN CARTON COLORE
9.2	AUTRES INFORMATIONS	
10 Stabilité et réactivité		
10.1	REACTIVITE	S'ENFLAMME PAR CONTACT AVEC UNE FLAMME NUE, FRICTION OU CHOC. AUTO-IGNITION TEMPERATURE D'ENVIRON 200 °C
10.2	STABILITE CHIMIQUE	MELANGE CONTENU STABLE SI ENTREPOSE EST UTILISE SELON LES PRESCRIPTIONS.
10.3	POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES	UNIQUEMENT LIE A UNE SOURCE DE CHALEUR OU EN PRESENCE DE FLAMME OU D'ETINCELLES.
10.4	CONDITIONS A EVITER	AGRESSION MECANIQUE IMPORTANTE, CHALEUR, FLAMME OU ETINCELLES.
10.5	MATIERES INCOMPATIBLES	PRODUITS INFLAMMABLE (GAZ, LIQUIDE, MATIERES ET SUBSTANCES)
10.6	PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX	
11 Informations toxicologiques		
11.1	INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES	DANGER SI INHALATION DES GAZ D'ECHAPPEMENT EN TRES GRANDE QUANTITES UNIQUEMENT EN CAS D'INCENDIE.
12 Informations écologiques		
12.1	TOXICITE	AUCUNE EN L'ETAT
12.2	PERSISTANCE ET DEGRADABILITE	
12.3	POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	
12.4	MOBILITE DANS LE SOL	
12.5	RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB	
12.6	AUTRES EFFETS NEFASTES	



13	Considérations relatives à l'élimination	
13.1	DECHETS	DESTRUCTION PAR LES FILIERES DES DECHETS MENAGERS BANAUX POUR LES PARTICULIERS
14	Informations relatives au transport	
14.1	NUMERO ONU	UN 0337 AD – 1.4S (CERTIFICAT DE CLASSEMENT AU TRANSPORT DELIVRE PAR L'INERIS : AGA AgA 237/39)
14.2	DESIGNATION ONU	ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT
14.3	CLASSE DE DANGER AU TRANSPORT	CLASSE 1
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE	GROUPE 2 (CODE LETTRE Y) – METHODE P101
14.5	DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT	
14.6	PRECAUTIONS PARTICULIERES A PRENDRE PAR L'UTILISATEUR	SE CONFORMER STRICTEMENT AU MODE D'EMPLOI.
14.7	TRANSPORT EN VRAC (MARPOL 73/78 ET RECUEIL IBC)	
15	Information réglementaires	
15.1	REGLEMENTATION PARTICULIERES (SECURITE, SANTE, ENVIRONNEMENT)	INSTALLATION CLASSEE POUR MA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : RUBRIQUE 4220. ARRETE DU 4/05/10 RELATIF AUX MODALITES D'HOMOLOGATION, DE MARQUAGE, D'ETIQUETAGE, D'UTILISATION ET DE MANIPULATION DES PRODUITS EXPLOSIFS.
15.2	EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE	
16	Autres informations	
16.1	PHRASE R <input type="checkbox"/> R2 RISQUE D'EXPLOSION PAR LE CHOC, LA FRICTION, LE FEU OU D'AUTRES SOURCES D'IGNITION <input type="checkbox"/> R8 FAVORISE L'INFLAMMATION DES MATIERES COMBUSTIBLES <input type="checkbox"/> R20 NOCIF PAR INHALATION	
16.2	PHRASE S <input type="checkbox"/> S2 CONSERVER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS <input type="checkbox"/> S14 CONSERVER A L'ECART D'AUTRES MATIERES OU D'OBJETS DANGEREUX (CLASSE 2 A 9) OU A L'ECART DES OBJETS ET MATIERES DANGEREUSES DE LA CLASSE 1 ET DES GROUPES DE COMPATIBILITES A/B/F/H/J/L/N <input type="checkbox"/> S15 CONSERVER A L'ECART DE LA CHALEUR <input type="checkbox"/> S16 CONSERVER A L'ECART DE TOUTES FLAMME OU SOURCE D'ETINCELLES – NE PAS FUMER <input type="checkbox"/> S17 TENIR A L'ECART DES MATIERES COMBUSTIBLES <input type="checkbox"/> S41 EN CAS D'INCENDIE NE PAS RESPIRER LES FUMÉES <input type="checkbox"/> S49 CONSERVER UNIQUEMENT DANS LES CARTONS D'ORIGINE <input type="checkbox"/> S43 EN CAS D'INCENDIE UTILISER DE L'EAU	
16.3	NOTE CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE EST ECRITE PAR ARDI SA SUR LA BASE DE LA CONNAISSANCE DU PRODUIT A LA DATE DE REDACTION ET A LA VUE DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LE FOURNISSEUR. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'OPERATEUR : <ul style="list-style-type: none">• DE DEVELOPPER SA PROPRE RESPONSABILITE, LES DISPOSITIONS DE SURETE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PRODUIT PRENANT EN CONSIDERATION LES DONNEES DE CE DOCUMENT MAIS SURTOUT LE MODE D'EMPLOI FIGURANT SUR L'ARTIFICE,• DE COMMUNIQUER A TOUS LES UTILISATEURS ET OPERATEURS LES DONNEES APPROPRIÉES DE SURETE ET D'AVERTISSEMENT CONCERNANT LES RISQUES MENTIONNES DANS LA DOCUMENTATION RELATIVE A L'UTILISATION DU PRODUIT (<u>MODE D'EMPLOI</u>),• D'ÊTRE CONSCIENT DES RISQUES POSSIBLES ENCOURUS QUAND LE PRODUIT EST UTILISE POUR UN AUTRE USAGE QUE CELUI POUR LEQUEL IL A ETE CONÇU.	